2024

Réunions TERRITORIALES

du Bassin Rhin-Meuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
RHIN•MEUSE

2024 Réunions TERRITORIALES du Bassin Rhin-Meuse

QUELLES PRIORITÉS POUR L'EAU ?

Préparation du 12ème programme de l'agence de l'eau



11e PROGRAMME d'intervention 2019-2024

L'heure du bilan

Premiers éléments d'analyse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Le savez-vous ?

Changement climatique, un enjeu grandissant !

Pluviométrie annuelle stable

+0% entre 1960-1990 et 2000-2022

Il pleut toujours autant mais pas forcément au bon moment et les besoins de la végétation augmentent fortement avec le changement climatique.

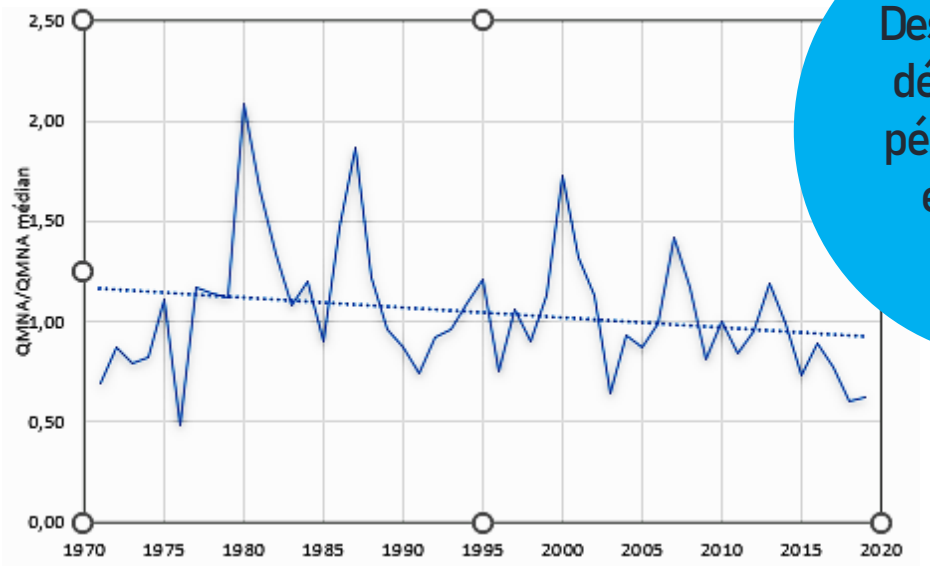
Sur la période récente, **il manque 3,2 milliards de m³ par an** (sur un total de 27,8 disponibles) pour assurer les besoins de la végétation et des milieux aquatiques

Des débits en baisse de - 10 à - 15%

La baisse est la plus prononcée en été

Evolution des bas débits dans les cours d'eau du bassin Rhin-Meuse

(médiane sur un échantillon de 105 stations)



Des communes déclarant des pénuries d'eau en nombre croissant

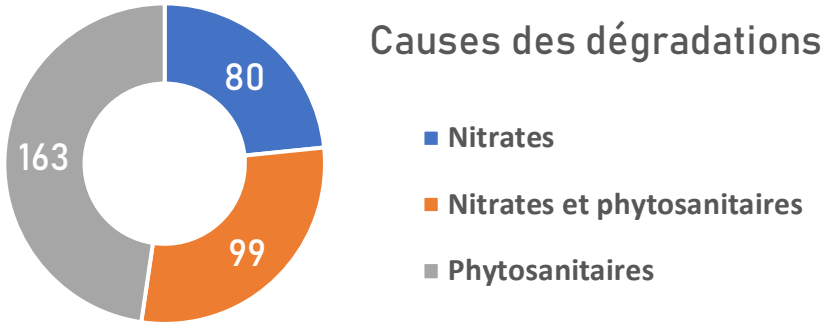
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Le savez-vous ?

Une ambition environnementale

EAUX DE SURFACE



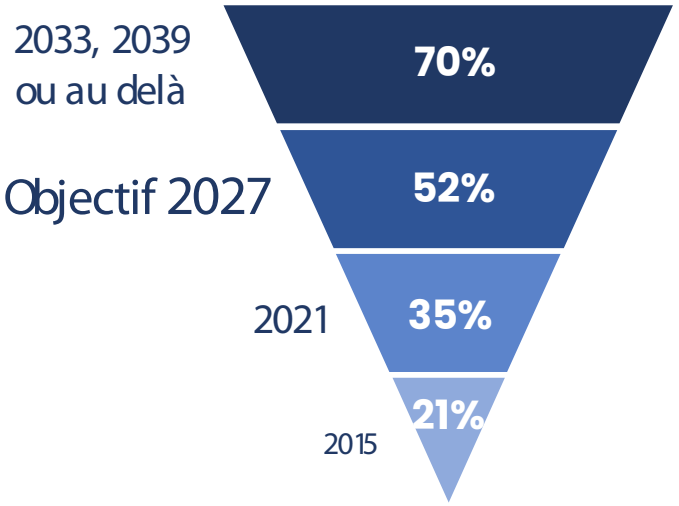
342 captages d'eau potable sensibles

(liste 2022-2027)

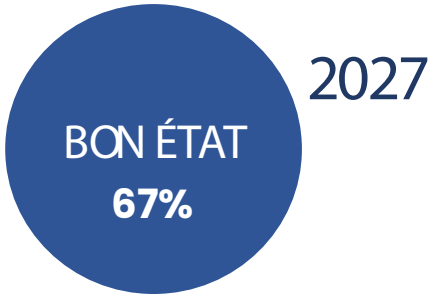
1 M€ d'aides de l'agence de l'eau = 10 emplois créés ou maintenus

De 2013 à 2018, 718 M€ d'aides ont permis le financement de 1 712 M€ de travaux

ÉTAT ÉCOLOGIQUE



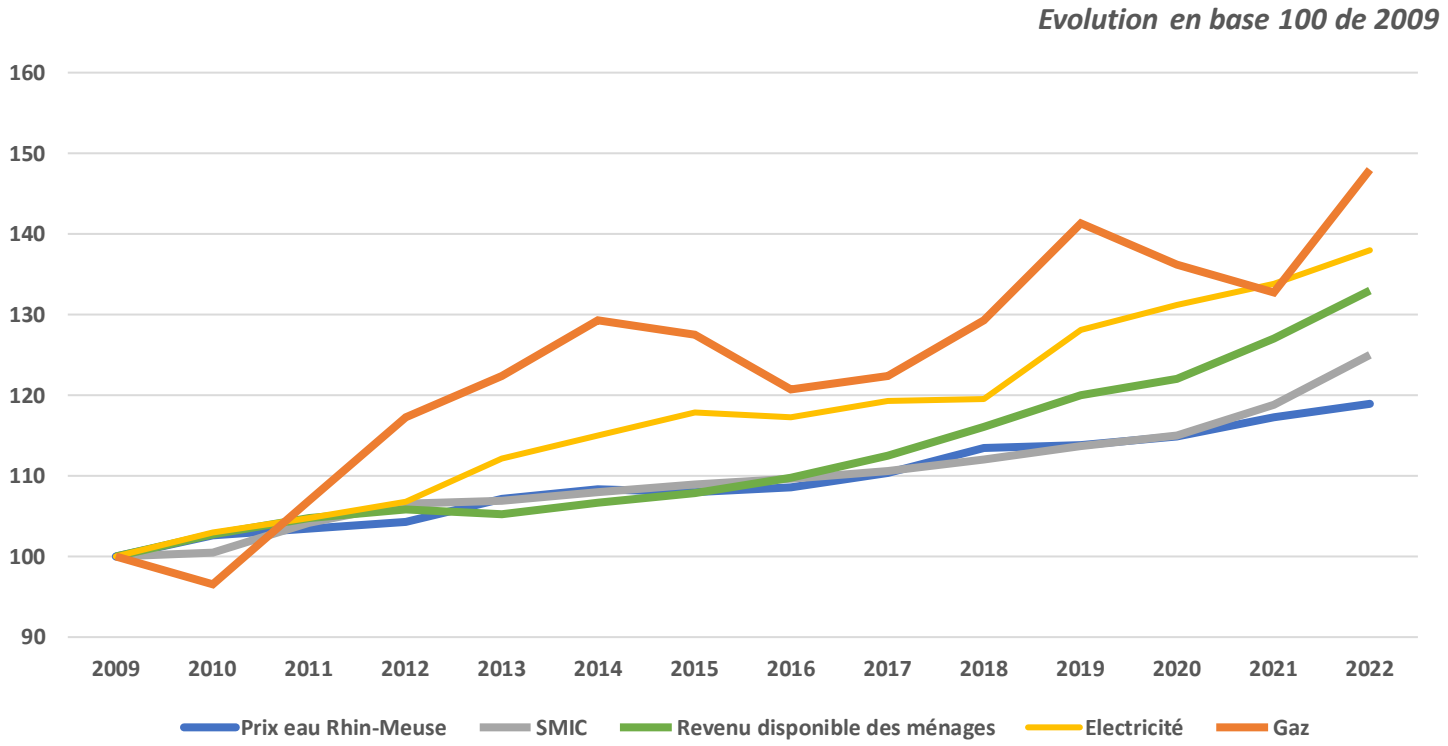
ÉTAT CHIMIQUE



En 2022, **29%** des masses d'eau qualifiées en **bon état chimique**

Le savez-vous ?

Evolution du prix de l'eau
par rapport aux revenus des ménages, aux prix de l'énergie



Part du prix de l'eau dans le revenu fiscal des ménages : 2,2%

Stable de 2009 à 2022, oscille entre 2,2 et 2,3%

→ un prix de l'eau qui progresse à un rythme quasiment similaire que celui du SMIC (+ 19 % entre 2009 et 2022 soit une hausse annuelle moyenne de 1,3 %), bien en deçà des hausses du prix du gaz et de l'électricité (surtout suite aux hausses importantes de 2022)

Des taux de redevances inchangés depuis 2015

Des évolutions : un peu… beaucoup, trop ?

2019

11e PROGRAMME d'intervention 2019-2024

2021

Plan d'accélération EAU 2021

FRANCE RELANCE

2022

Plan Résilience

11e PROGRAMME d'intervention 2019-2024 révisé

Crédits Loi de Finances Rectificative 2022
Renouvellement des réseaux

2023

PLAN D'AIDES SÉCHERESSE 2023 RHIN-MEUSE

Plan Résilience

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

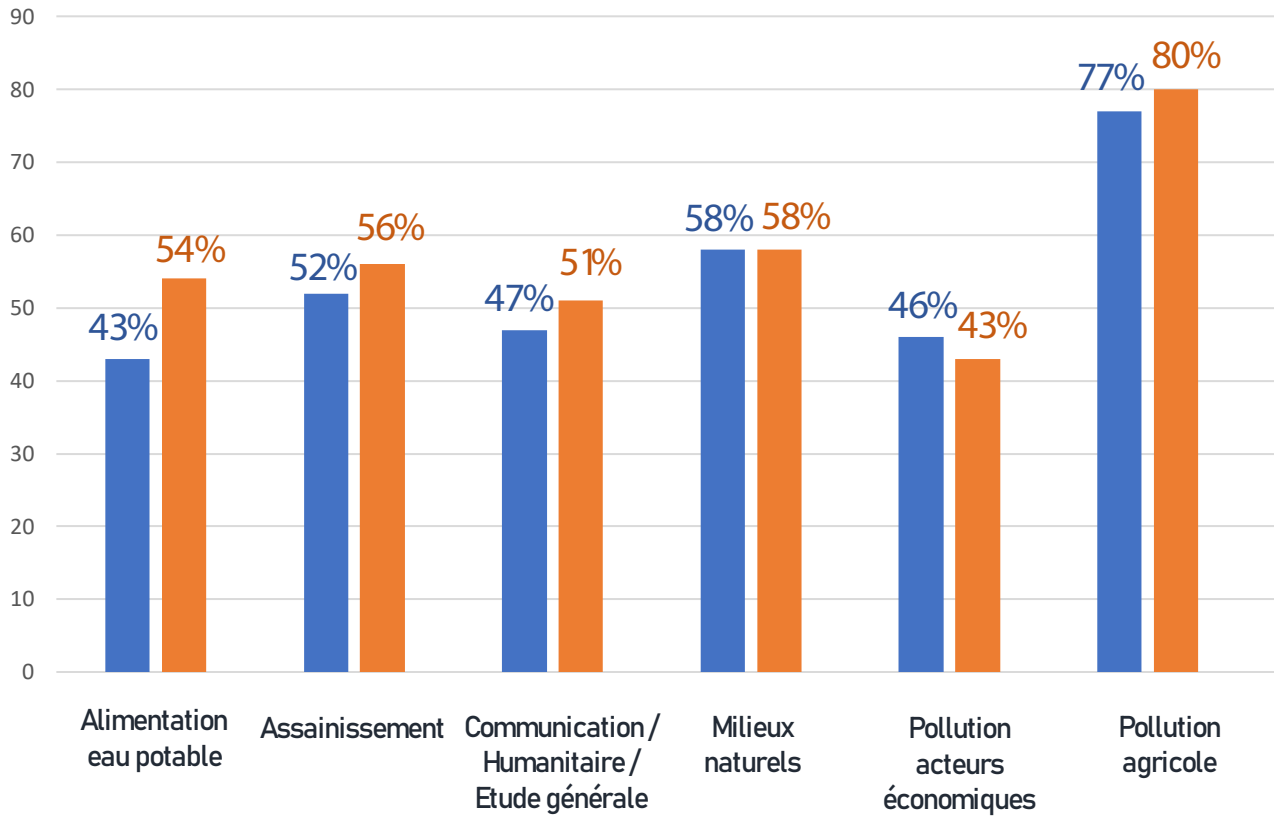
2024



Crédits Loi de Finances Rectificative 2023
Renouvellement des réseaux

…nuisant à la lisibilité du programme

Des modalités d'aides attractives

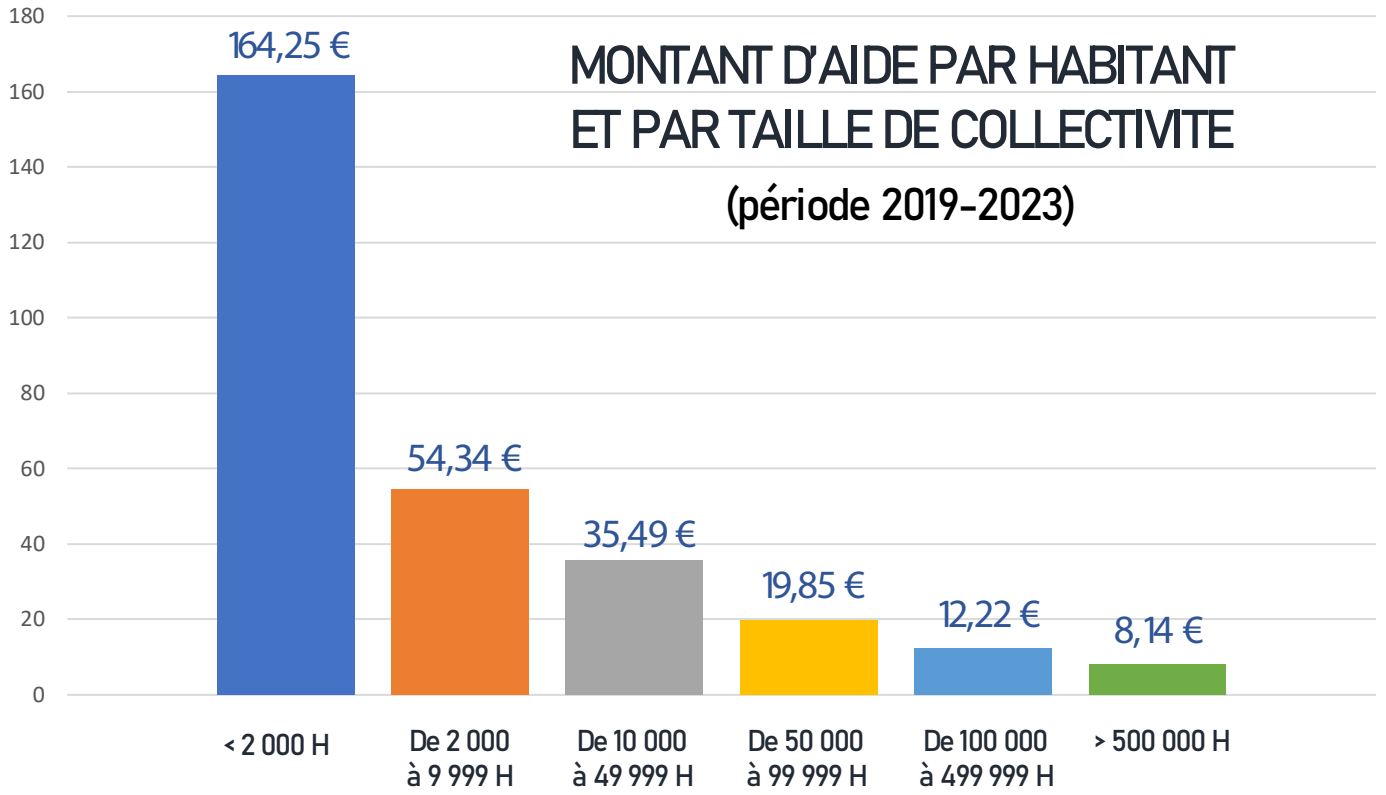


TAUX D'AIDE MOYEN PAR THEMATIQUE

- 11ème Programme (2019-2021)
- 11ème Programme révisé (2022-2023)

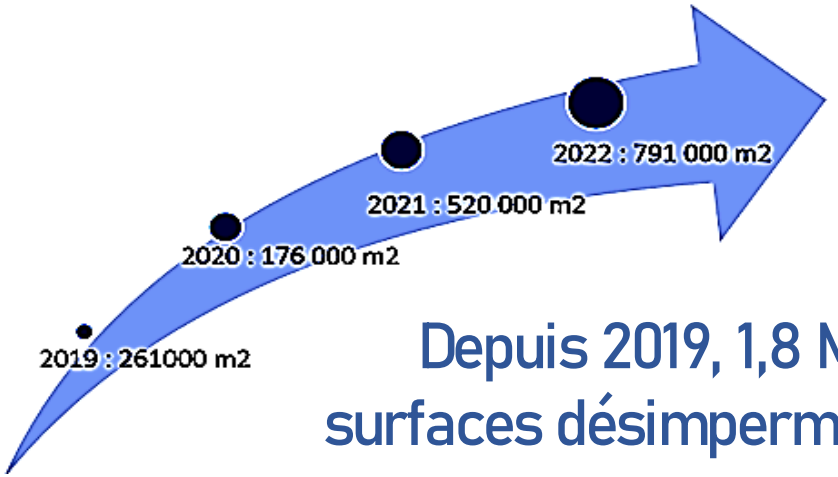
En 2023, 175 M€ d'aides accordées, un record !

Des modalités d'aides attractives



Petit cycle de l'eau
AEP / ASST
URBAIN : 51% des aides

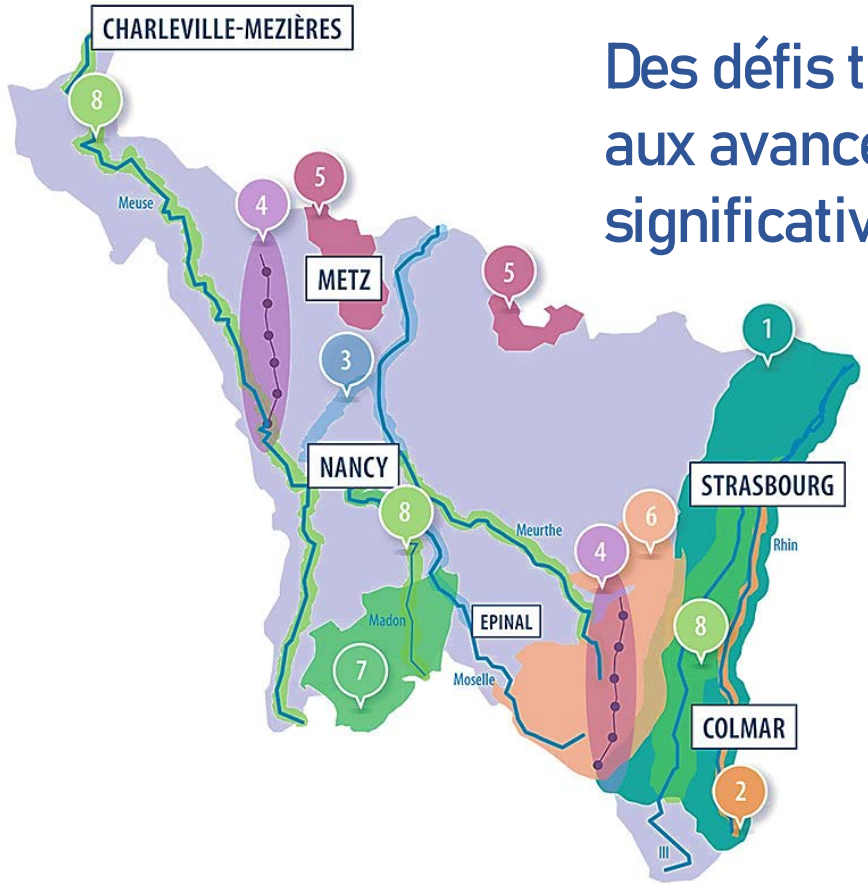
En avant-garde sur les nouveaux défis



Depuis 2019, 1,8 Mm² de surfaces désimperméabilisées

Des politiques dynamiques en faveur du grand cycle de l'eau avec élargissement en faveur de la biodiversité (trame verte et bleue)





Des défis territoriaux aux avancées significatives

Premiers éléments d'analyse

L'assainissement marque le pas



Nombre de systèmes d'assainissement encore impactants

- au titre des rejets par temps sec :
  < 2 000 EH : 110 > 2 000 EH : 83
- au titre des rejets par temps de pluie :
  < 5 000 EH : 20 > 5 000 EH : 107



37 contrats « Eau et Climat » signés

50% de la population du bassin Rhin-Meuse

301 M€ d'aides prévues

Une prise en compte des enjeux à 360°

Agriculture : une boite à outils étoffée

Mesures agroenvironnementales climatiques, paiements pour services environnementaux, obligations réelles environnementales, foncier, cultures à bas niveau d'impact, plans herbe…



Coup d'accélérateur sur le volet « eau potable »

- Élargissement du champ d'éligibilité
- Revalorisation des taux d'aides
- Encouragement à la sécurisation et aux économies d'eau



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

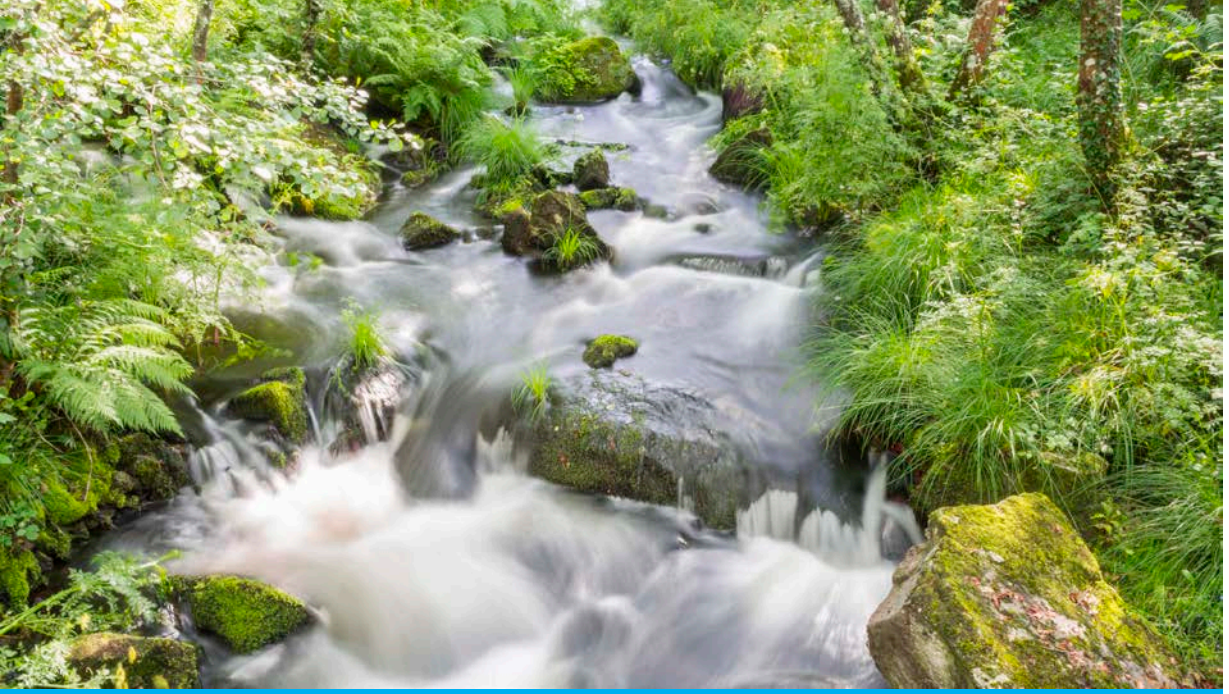
AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE



12ème programme
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Les ambitions

QUELLES PRIORITÉS POUR L'EAU ?



12ème programme

Les fondamentaux

Mobilisation maintenue pour la reconquête du bon état des eaux souterraines et superficielles

- Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines
- Maintien de capacités d'interventions financières fortes sur les priorités du programme, tout en restant à l'écoute de singularités locales (ex: aides à l'ANC)
- Maintien d'un ciblage vers les actions relevant des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) en intégrant de nouveaux enjeux (ex : phosphore) en réinterrogeant l'attractivité des aides (cf. plafonds)
- Contrats de territoire « Eau et Climat »
- Poursuite de la logique de défis territoriaux



12ème programme

Les inflexions

Cap vers davantage de sobriété

- Vers des territoires résilients au changement climatique et plus sobres dans leurs usages
- Accompagnement des plans de réduction des prélèvements d'eau dans les 34 sous-bassins élémentaires du bassin Rhin-Meuse
- La résorption des points noirs en termes de rendement et le soutien aux économies d'eau pour tous les acteurs économiques (plan Eau)
- La sécurité d'approvisionnement en eau potable (lutte contre les fuites, interconnexions…)
- Sujets nouveaux : tarification sociale et progressive ; transfert des compétences en 2026



12ème programme

Les inflexions

La préservation de la biodiversité, une priorité d'intervention qui se renforce

- Un des 5 défis de la planification écologique
- Rôle clef des agences de l'eau dans la stratégie nationale de biodiversité (nouveau)
- La préservation et reconquête des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité, y compris les trames vertes
- Un accompagnement renforcé pour la préservation des zones humides (plan Eau)

Avec des crédits du Fonds Vert Biodiversité et un collectif biodiversité (DREAL, Région, OFB, Agences de l'eau) très actif



12ème programme

Les inflexions

Les solutions fondées sur la nature, toujours plus fort !

- La ligne stratégique du plan Eau et du plan d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs et en réponse à tous les aléas (sols vivants, prévention des inondations…)

- La poursuite du virage du 11ème programme vers les actions du grand cycle de l'eau (renaturation des milieux naturels, restauration des zones humides…)

- Le développement de la nature en ville, à la croisée des différents enjeux (lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité, recharge des nappes, rejets par temps de pluie, eaux claires parasites…)

➔ des travaux aux documents d'urbanisme
➔ des opérations vitrines à une nouvelle stratégie d'aménagement urbain

Opérateur de gestion des crédits du Fonds Vert



12ème programme

Les inflexions

La protection des captages, une ultra-priorité du plan Eau

- Une exigence de résultats en termes de santé avec le préventif comme voie à privilégier
- Articulation avec les démarches régaliennes
  - Accompagner le déploiement des PGSSE
  - Quelle place pour les ZSCE dans la stratégie ?
- Vers des « plans captages » renforcés mobilisant des PSE, les filières, des actions foncières, la conversion vers l'agriculture biologique, les plans Herbe, les MAEC, les nouveaux PSE (bio)
- Cibler des réponses durables avec des logiques économiques : filières, circuits courts, projet alimentaire territorial (PAT)

S'adapter aux nouveaux paramètres sanitaires et aux nouvelles substances (PFAS) = anticipation



Quelles dispositions à l'appui de l'ambition ?

Une offre de services attractive et accessible

- Stabiliser les modalités d'aides existante
  (pas de rupture avec le 11ème programme)
- Simplifier l'éventail des taux et certaines modalités
  Rendre transparent des complexités (lien avec le Fonds Vert)
- Consolider des produits phare comme les contrats de territoire « Eau et Climat » dans la logique des PTRTE (pactes territoriaux de relance et de transition écologique)
- Poursuivre la logique partenariale pour un effet levier maximum et une unification de la réponse de l'Etat

12ème programme

L'économie globale



12ème programme
1,3 à 1,4 Md€

=

11ème programme
80 %

+

Plan Eau
20 %

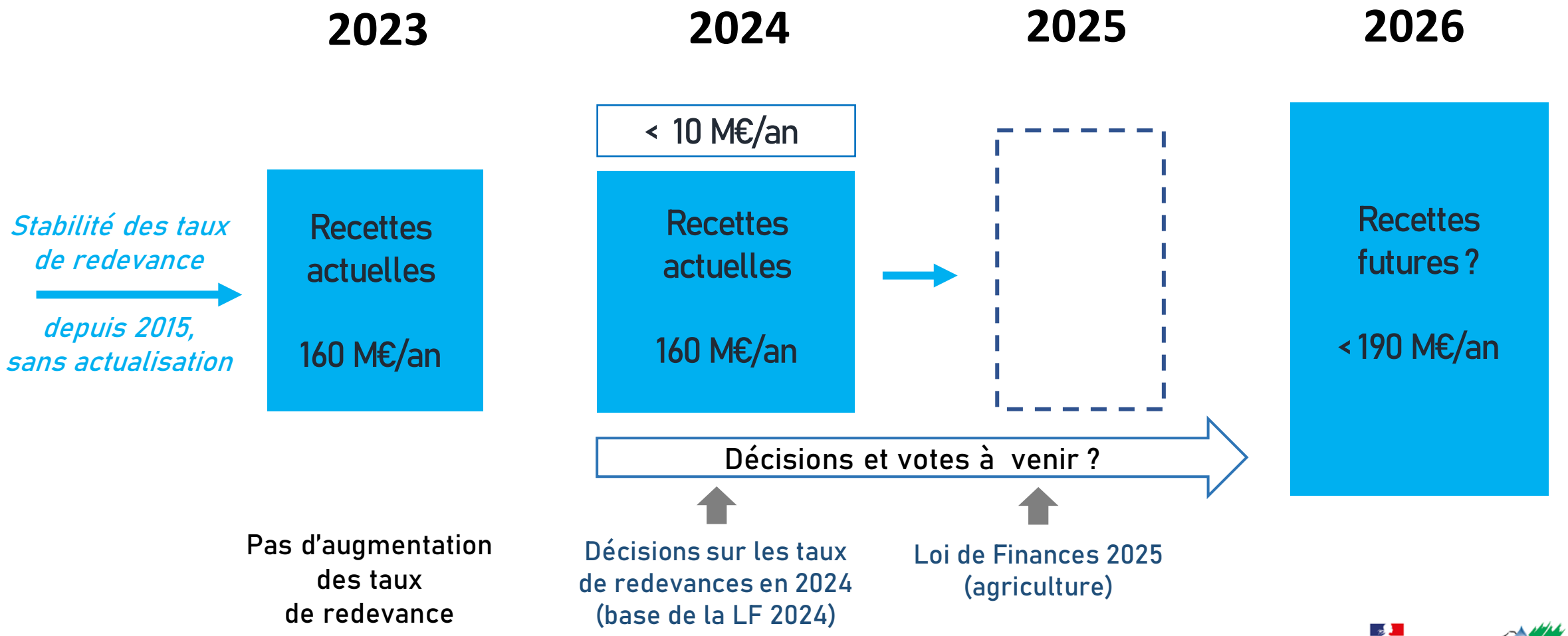
Anticipé dès 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Recettes 11ème Programme 2019-2024

Recettes 12ème Programme 2025-2030



Loi de Finances 2024

Les usagers de la pêche et de la chasse

2 %

→ Statu quo

Agriculture

5 %

Phytosanitaires	4,8 %	augmentations suspendues →	PLF 2025 (national)
Irrigation	< 0,2 %	→	**?**

Industriels

10,5 %

Prélèvements	5,4 %	planchers relevés →	**+ 12 M€**
Pollution	5,1 %	→	**?**

Collectivités et usagers (domestiques et assimilés)

82,5 %

Prélèvements	10 %	→ Nouveau cadre fiscal Industries raccordées, usagers domestiques et collectivités
Pollution et collecte	72,5 %	

Projection vers le 12ème Programme

Les usagers de la pêche et de la chasse

2 %

Agriculture

5 %

Industriels

16 %

Collectivités et usagers (domestiques et assimilés)

77 %

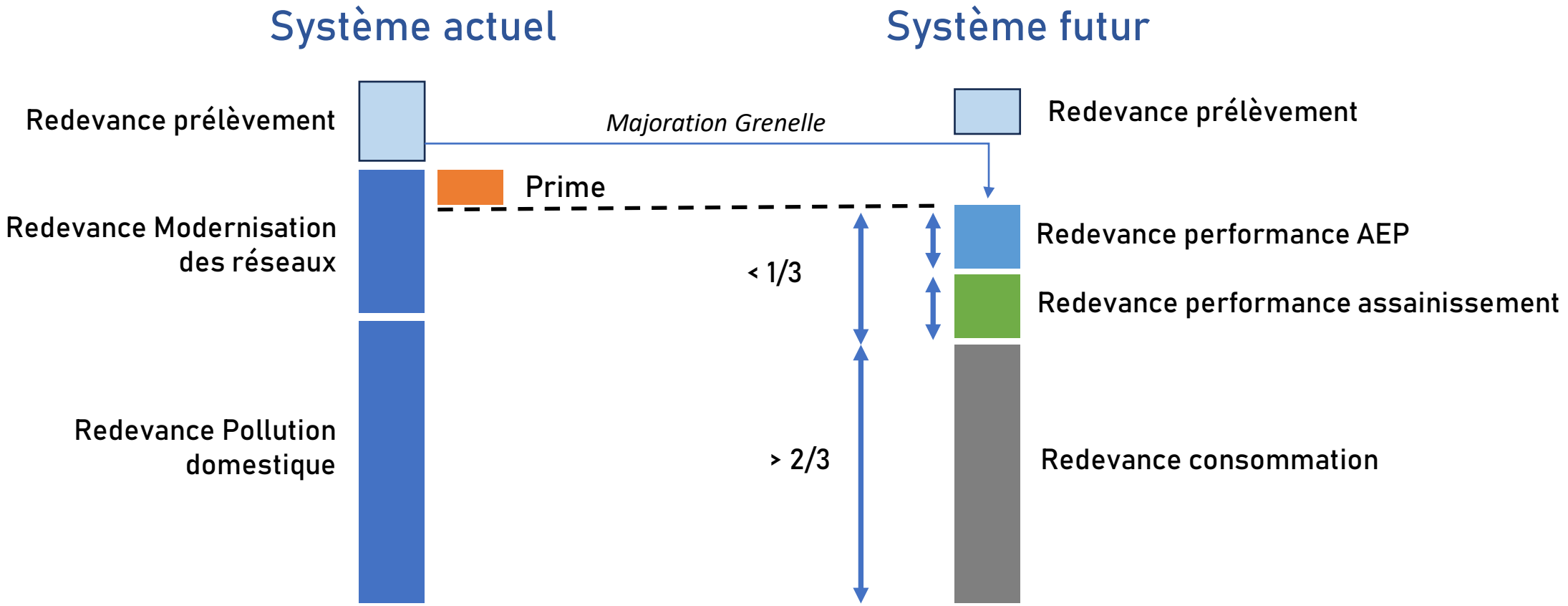
		→	Statu quo
Phytosanitaires	4,8 %	→ augmentations suspendues	PLF 2025 (national)
Irrigation	< 0,2 %	→	**?**
Prélèvements	10 %	planchers relevés →	**+ 12 M€**
Pollution	6 %	→	**+ 4 M€**
Prélèvements	12 %	→ Nouveau cadre fiscal →	**+ 13 M€** **env. 6 cts / m3**
Pollution et collecte	65 %		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

La réforme des redevances domestiques et assimilées

Equilibres financiers au regard du système actuel des redevances de pollution



La réforme des redevances domestiques et assimilées

1 redevance de consommation d'eau potable

Assujettis : **abonnés domestiques** et **industriels raccordés**

Assiette : **m³ d'eau potable consommés**
(soumis à redevance eau potable)

Proportion : mini **2/3** du montant financier attendu

2 redevances pour performance :
- eau potable
- assainissement

Assujettis : **commune ou son EPCI compétent** en matière de distribution d'eau potable pour les réseaux d'eau potable et en matière d'épuration pour les systèmes d'assainissement

Assiette :
- Réseaux d'eau potable : **m³ d'eau facturés AEP**
- Système d'assainissement : **m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement**

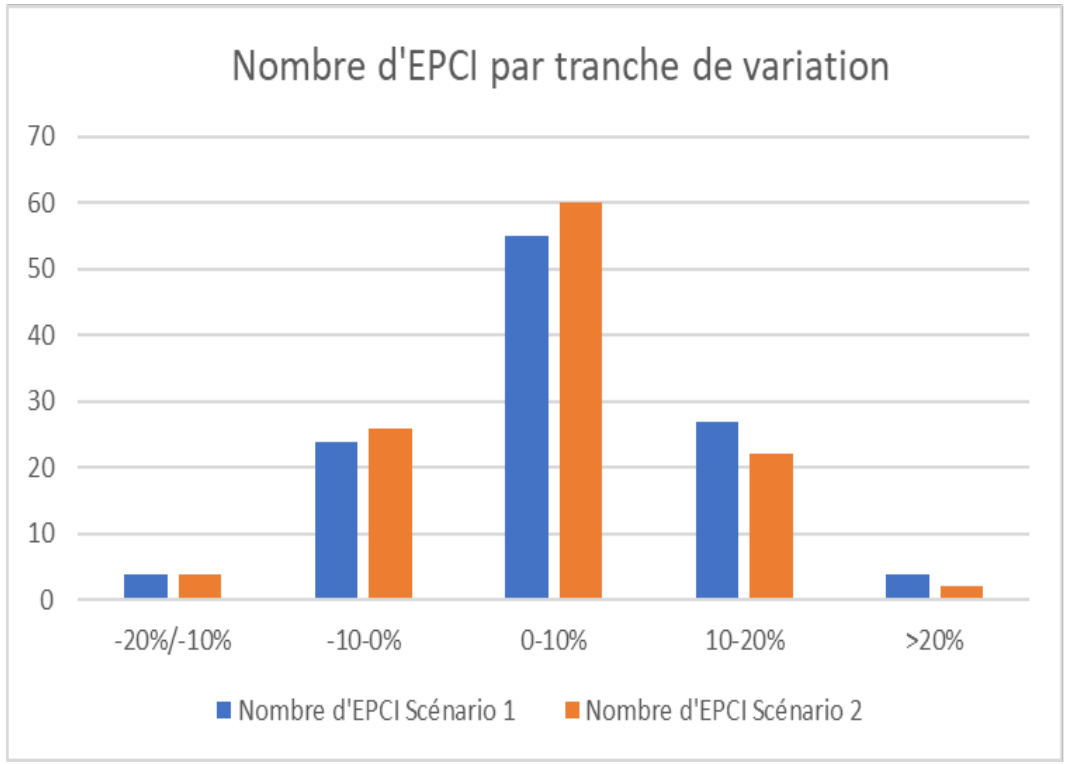
Proportion : maxi **1/3** du montant financier attendu

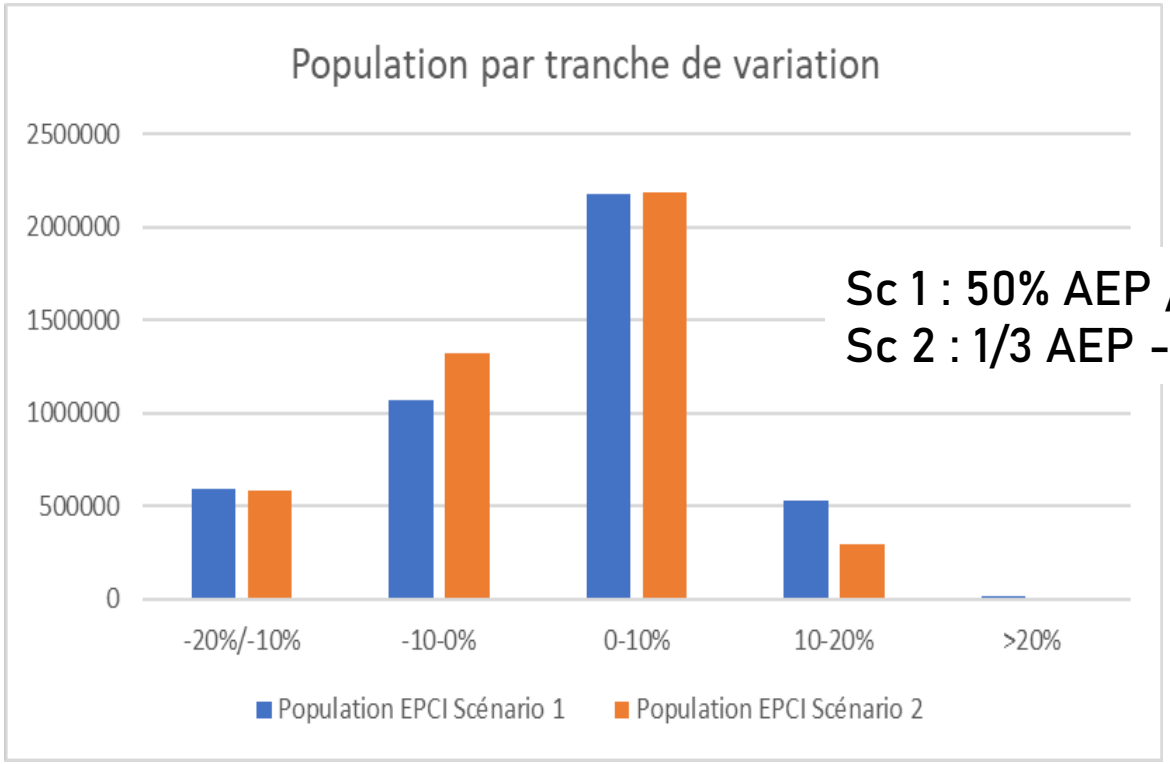
➡ La performance induira des différences entre les collectivités comparables à l'impact précédent de la prime pour épuration et de la majoration de la redevance prélèvement ➔ des taux de redevances différenciés

➡ Des sites industriels seront plus fortement taxés que d'autres

NB : les modalités de redevance pollution pour rejet au milieu restent inchangées

Variabilité des redevances de pollution (consommation + performance)





Sc 1 : 50% AEP / Asst
Sc 2 : 1/3 AEP - 2/3 Asst

Pour les usagers domestiques un double impact sur les taux de redevance :

- le changement de fiscalité avec les deux redevances de performance qui vont moduler les taux
- l'impact de l'augmentation du plafond global de redevances… de l'ordre de + 6 cts/m^3 (= baisse de 2015)

Mais au final une part des redevances payée par les ménages qui va diminuer (actuellement 82%).